



MÉTHODOLOGIES APPROUVÉES

Les pays hôtes devraient mettre en place des processus pour plusieurs procédures opérationnelles, y compris, mais sans s'y limiter : l'approbation des activités, l'autorisation et les ajustements correspondants, l'émission et le transfert, le Rapportage et le Suivi. En outre, les pays peuvent fournir des orientations et un soutien pour le développement des activités d'atténuation, notamment en approuvant les méthodologies. Les priorités et exigences nationales liées¹ à la coopération au titre de l'article 6 jouent un rôle crucial dans l'orientation des décisions du pays hôte sur la mise en place de conditions spécifiques concernant les méthodologies, les normes et les lignes directrices pour la coopération au titre de l'article 6. L'introduction d'exigences nationales supplémentaires peut renforcer l'alignement sur la CDN, la stratégie de développement durable à long terme, le plan d'adaptation et la stratégie de développement durable du pays hôte.

En vertu de l'article 6, paragraphe 2, les démarches concertées déterminent ensemble l'approche méthodologique². Si cette approche s'aligne sur les exigences minimales établies par les orientations de l'article 6.2, toute méthodologie existante peut être sélectionnée, y compris une méthodologie MVC (marché volontaire du carbone), une approche autodéterminée ou une méthodologie de l'article 6.4. Le pays hôtes est en mesure de définir des exigences et des normes méthodologiques claires et à les communiquer aux pays intéressés. Cela garantit que les conditions et exigences nationales du pays hôte sont prises en compte dans l'approche méthodologique.

¹ Cette orientation stratégique est expliquée plus en détail dans la Note d'information *Déterminer les objectifs stratégiques* sur la page Article 6, 'Comment s'engager stratégiquement?'

² Cette orientation stratégique est expliquée plus en détail dans la Note d'information sur les *Accords bilatéraux* sur la page Article 6, 'Ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre nationale.'



En ce qui concerne le mécanisme de l'article 6.4, [les méthodologies peuvent être développées par les promoteurs d'activités](#), les pays hôtes ou l'Organe subsidiaire (OS)³. L'OS doit approuver chaque méthodologie proposée pour s'assurer qu'elle répond aux exigences de l'article 6.4. Il en va de même pour les niveaux de référence normalisés. Dans le cadre du mécanisme de l'article 6.4, le pays hôte conserve le droit d'établir exigences additionnelles couvrant les aspects suivants:

- Approches de référence et autres exigences méthodologiques (y compris l'additionnalité sous la supervision de l'OS, avec des explications sur la compatibilité des exigences avec la CDN et la stratégie à long terme (LT-LEDS) du pays hôte⁴.
- Périodes de crédit pour les activités d'atténuation prévues, y compris les considérations relatives à la renouvelabilité⁵
- Niveaux plus ambitieux des approches de référence

Les méthodologies existantes comme base des cadres nationaux

Plusieurs programmes d'attribution de crédits communément reconnus peuvent servir de point de départ à la sélection de méthodologies dans le cadre des démarches concertées de l'article 6.2 :

- Méthodologies du MDP : Un large éventail de méthodologies approuvées et d'outils méthodologiques applicables à divers secteurs et types d'activités, avec des ajustements potentiels pour s'aligner sur les exigences de l'article 6.
- Méthodologies de la Mise en œuvre conjointe (MOC) : Adoptées dans le cadre du programme d'attribution de crédits MOC du Protocole de Kyoto (Joint implementation en anglais).
- Méthodologies MVC: Les méthodologies élaborées par des programmes volontaires d'attribution de crédits carbone tels que le Verified Carbon Standard (VCS) et le Gold Standard peuvent être utilisées dans le cadre de l'article 6, paragraphe 2.

³ Annex, para. 35.

⁴ Ibid, Annex, para. 27a

⁵ Annex, para. 27b



Processus nationaux d'approbation des méthodologies

Les pays hôtes ont la possibilité d'établir des processus clairs pour l'approbation des méthodologies, des normes et des lignes directrices dans le cadre des démarches concertées de l'article 6.2. Diverses approches des processus d'approbation nationaux peuvent être envisagés :

- **Approbation centralisée:** Un organisme gouvernemental centralisé composé d'experts de divers secteurs est chargé d'approuver les méthodologies, les normes et les lignes directrices. Cette approche garantit la cohérence et l'uniformité du processus d'approbation entre les différents projets et secteurs.
- **Approche sectorielle:** Différents organes ou agences gouvernementales sont chargés d'approuver les méthodologies spécifiques à leurs secteurs respectifs. Cette approche permet de tenir compte de l'expertise et des considérations propres à chaque secteur

Les processus nationaux d'approbation des méthodes au titre de l'article 6, paragraphe 2, doivent prendre en compte les éléments suivants :

- **Évaluation initiale par rapport aux priorités nationales :** Le pays d'accueil peut procéder à une évaluation initiale d'une méthodologie existante (par exemple, la méthodologie MVC) ou d'une méthodologie nouvellement proposée par les participants à l'activité, une entité opérationnelle désignée (EOD) ou toute autre partie prenante en fonction des priorités nationales. Cette évaluation permet de déterminer si la méthodologie répond à des exigences nationales spécifiques et d'appliquer des facteurs dérivés de la situation nationale.
- **Participation des parties prenantes:** Un pays peut choisir d'impliquer les parties prenantes dans le processus d'approbation par le biais d'une consultation publique, de webinaires ciblés ou d'autres moyens. Cette approche favorise la transparence et l'inclusion, en permettant aux parties prenantes telles que les associations et les représentants de l'industrie, les experts scientifiques, les organisations de la société civile et les communautés touchées de fournir des informations et des commentaires sur les méthodologies proposées. La consultation publique peut contribuer à garantir que les méthodologies répondent aux préoccupations des différentes parties prenantes. Si une consultation publique est organisée, le respect des



meilleures pratiques internationales implique de fixer une période de 21 jours pour la soumission des commentaires.⁶ En outre, les commentaires publics reçus doivent être rendus accessibles au public sur le site web de l'autorité nationale désignée (AND).

- **Examen et vérification indépendants:** Les méthodes doivent faire l'objet d'un examen et d'une vérification indépendants afin d'évaluer leur rigueur technique et leur conformité aux critères établis.
- **Amélioration continue:** Le processus d'approbation des méthodes devrait faciliter l'amélioration et l'adaptation continues sur la base du retour d'information et des enseignements tirés de la mise en œuvre. Il est essentiel de mettre en place des cycles d'examen réguliers et des mécanismes permettant d'intégrer les nouvelles découvertes scientifiques et les progrès technologiques afin de garantir que les méthodologies restent robustes et à jour.

Risques et avantages potentiels des décisions d'approbation au niveau national pour les méthodologies, les normes et les lignes directrices

La prise en compte de l'élaboration de procédures et de lignes directrices nationales sur l'approbation des méthodologies et des normes au niveau national comporte divers risques et avantages potentiels que les décideurs doivent évaluer avec soin. En conséquence, les éléments suivants doivent être pris en compte :

Risques

1. **Manque de cohérence** : Les approbations au niveau national peuvent entraîner un manque de cohérence et d'harmonisation entre les différents pays.
2. **Possibilités de failles et de jeux** : Les décisions prises au niveau national peuvent accroître les risques de failles et de fraude. Les pays pourraient adopter des méthodologies qui autorisent des pratiques de comptabilisation douteuses ou des déclarations de réduction d'émissions

⁶ Pour obtenir plus d'information, vous pouvez vous référer à UNFCCC (2023): [Draft Recommendation Requirements for the development and assessment of Article 6.4 mechanism methodologies](#), Version 09.1, A6.4-SB008-A13.



irréalistes, ce qui entraînerait un gonflement des crédits et une atteinte à l'intégrité environnementale globale de l'article 6.

3. **Engagement insuffisant des parties prenantes:** Les processus décisionnels au niveau national peuvent ne pas garantir systématiquement un engagement adéquat des parties prenantes. L'absence d'implication des parties prenantes concernées, telles que les communautés affectées, les populations autochtones et les organisations de la société civile, peut conduire à une prise de décision qui ne tient pas compte de leurs points de vue et de leurs priorités, et qui ne prend pas en considération de manière adéquate les impacts négatifs potentiels.

Avantages

1. **Adaptation à la situation nationale :** Les approbations au niveau national permettent aux pays d'adapter les méthodologies, les normes et les lignes directrices à leur situation nationale particulière. Cela permet une plus grande flexibilité et la prise en compte des priorités nationales spécifiques, en tenant compte des ressources, des capacités et des besoins de développement locaux.
2. **Répondre aux objectifs nationaux en matière de climat :** L'approbation des méthodologies au niveau national permet aux pays d'aligner leurs stratégies et objectifs climatiques sur les cadres spécifiques qu'ils développent. Cela peut garantir que les méthodologies approuvées soutiennent la réalisation des objectifs et priorités nationaux, favorisant des efforts de réduction des émissions efficaces et ciblés.
3. **Renforcement de l'appropriation et de l'engagement :** Les processus décisionnels au niveau national peuvent renforcer l'appropriation et l'engagement des pays dans la mise en œuvre de l'article 6. En s'engageant dans le processus d'approbation, les pays peuvent s'investir davantage dans les résultats et contribuer à l'élaboration de méthodologies transparentes et solides qui reflètent leurs besoins et circonstances spécifiques.
4. **Promouvoir l'innovation et l'apprentissage :** Les approbations au niveau national peuvent encourager l'innovation et l'apprentissage en permettant aux pays d'expérimenter de nouvelles méthodologies et pratiques. Cela peut conduire à l'élaboration d'approches plus efficaces de la réduction des émissions, en favorisant les progrès technologiques et le partage des meilleures pratiques entre les pays.
5. **Faciliter la coopération régionale :** Les approbations au niveau national peuvent faciliter la coopération régionale en harmonisant les méthodologies et les normes au sein d'une région géographique. Cela peut favoriser la collaboration et la coordination entre pays voisins, en



améliorant notamment le potentiel de mise en œuvre conjointe et les activités du marché du carbone au niveau régional.

Il est essentiel que les pays pondèrent soigneusement ces risques et avantages potentiels lorsqu'ils décident de mettre en œuvre les conditions relatives aux méthodologies, normes et lignes directrices, ainsi que les processus connexes au niveau national.

Auteur: Aayushi Singh (Perspectives Climate Group)